

**EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT**

**BUREAU SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 03 décembre 2024

Nombre de membres présents : 6

L'an deux mil vingt-quatre et le trois décembre à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président**.

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

27/11/2024

Date d'affichage

27/11/2024

Présents

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusés

J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Objet de la délibération n° 11-2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024

Pouvoir

**Monsieur Félix BOREL a été nommé secrétaire**

Délibération n° 1

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Bureau le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 et demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Félix BOREL.



Le Président,

Gérard DAUDET.

